

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Plaine du Roussillon





# ÉDITO

L'observation est un des cœurs de métiers de l'agence d'urbanisme catalane. L'observation repose sur la nécessité de disposer de données qui font sens et qui suscitent la réflexion.

C'est dans le cadre de l'Observatoire Territorial que l'Agence favorise la mutualisation des données et des indicateurs et contribue à la diffusion et au partage des connaissances sur les évolutions et le fonctionnement des territoires. Cette mission continue alimente en premier lieu des observatoires sectoriels et plus largement l'ensemble des études menées par l'Agence. L'Observatoire Territorial a vocation à répondre à des commandes clairement définies par les partenaires, mais aussi à anticiper leurs besoins, en lien avec les projets locaux et les politiques régionales et nationales.

Avec cette première publication, l'agence propose de lancer une démarche d'observation des principaux enjeux et problématiques traités dans le cadre des SCOT et des PLUI. Cette démarche s'adresse à tous les territoires qui disposent d'un document d'urbanisme approuvé ou en cours d'élaboration ou de révision, mais aussi aux territoires qui pourraient, à terme, être concernés.

L'objet de cette démarche est de mettre à disposition des collectivités des portraits de territoires synthétiques, bâtis sur une grille d'indicateurs communs. Mettant en lumière les grandes dynamiques socio-économiques et environnementales sous l'angle de lecture des SCOT ou PLUI, ces portraits ont vocation à :

- Alimenter les réflexions et à cibler les enjeux prioritaires dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme ;
- Faciliter la mesure des résultats de l'application des SCOT ou PLUI approuvés ;
- Faire émerger une vision intercommunale des enjeux en matière d'urbanisme (cas des

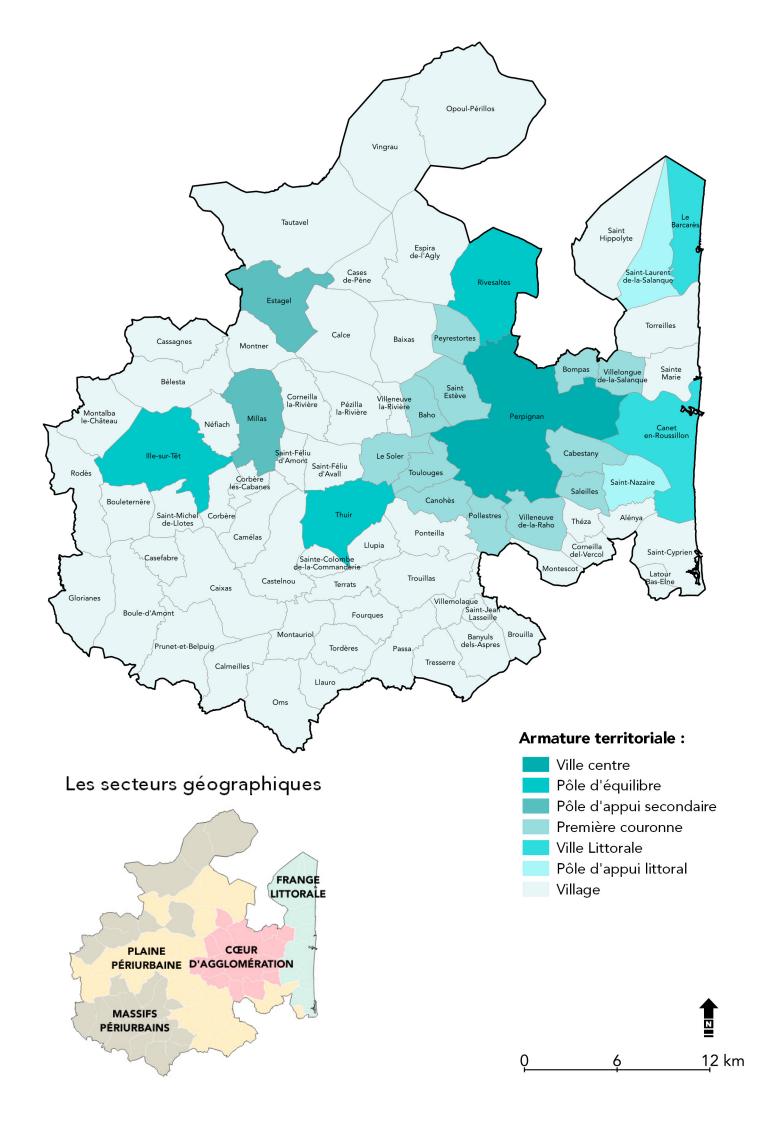
EPCI non couverts par un PLUI ou un SCOT).

Par extension, ce travail peut également faciliter le rapprochement des démarches de planification entre les territoires et pourra participer à l'alimentation d'autres documents de planification ou de programmation : projet de territoire, Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)...

Un panel d'une quarantaine d'indicateurs a été constitué et pourra être enrichi par la suite. Il comprend principalement des indicateurs de « performance », qui permettent de mesurer l'impact de la mise en œuvre d'un SCOT ou d'un PLUI sur un territoire mais propose également des indicateurs « d'état du territoire ». Ces derniers favorisent la compréhension de l'environnement territorial mais les documents d'urbanisme locaux ne sont pas toujours en capacité d'agir pour le faire évoluer (hors champ de compétence).

# **SOMMAIRE**

	CONSOMMATION D'ESPACE	6
	ESPACES AGRICOLES	8
	ÉQUIPEMENTS	9
	POPULATION & LOGEMENT	10
	TRANSPORTS & DÉPLACEMENTS	14
	AIR-ÉNERGIE-CLIMAT	16
	ÉCONOMIE	18
	COMMERCE	20
	RISQUES D'INONDATION	23





#### SCoT approuvé en 2013, révision en cours

PLUi des EPCI membres: . CU Perpignan Méditerranée Métropole : élaboration

en cours

. CC Sud Roussillon : néant

. CC Roussillon Conflent : néant

. CC des Aspres : prise de compétence PLUi mais

procédure d'élaboration non engagée

**EPCI** 

77 COMMUNES

1157 KM<sup>2</sup>

332 126 HABITANTS (INSEE 2018)

224 813 LOGEMENTS (MAJIC 2021)

109 921 EMPLOIS (INSEE 2018)

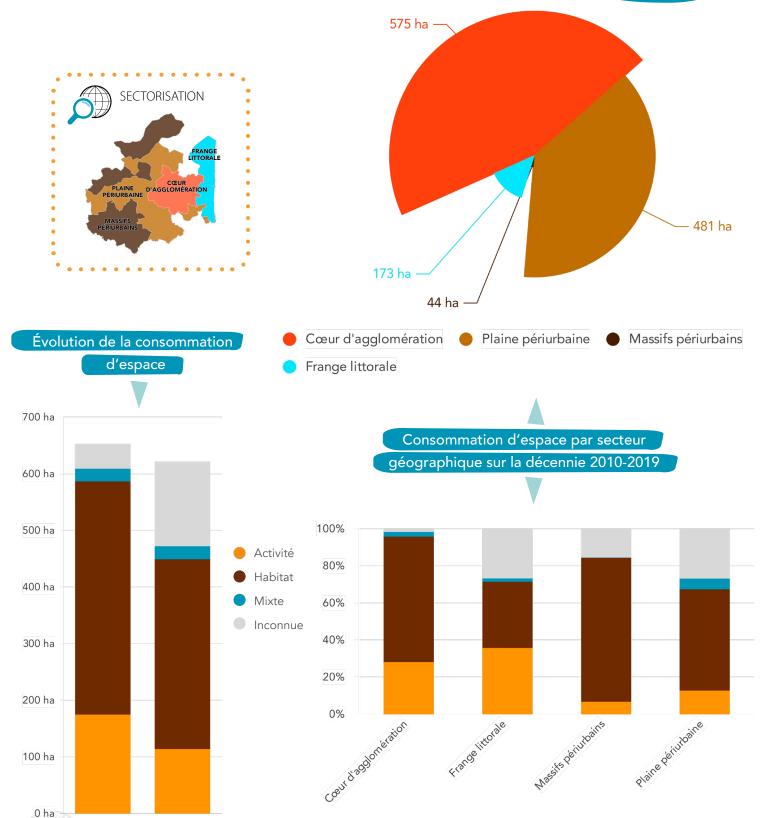


# 1273 ha

d'espaces agricoles, naturels et forestiers consommés au cours de la dernière décennie (2010-2019)

### CONSOMMATION D'ESPACE PAR VOCATION

Source: Portail national de l'artificialisation



#### Note de lecture

2010-2014

2015-2019

0 ha

La consommation d'espace correspond aux surfaces naturelles, agricoles ou forestières qui ont été artificialisées au cours de la période concernée. Une distinction est réalisée entre les surfaces artificialisées à vocation d'habitat, d'activités, mixte ou non connue.

# CONSOMMATION D'ESPACE RAPPORTÉE À LA DÉMOGRAPHIE ET À LA CONSTRUCTION

397 m<sup>2</sup>/nouvel hab.

Source: Portail national de l'artificialisation, INSEE, DGFIP

**SCoT Corbières** 

Salanque Méditerranée

397 m<sup>2</sup>

consommés par nouvel habitant entre 2014 et 2017

 $+168 \text{ m}^2$ par rapport à la

période 2010-2013

Cœur d'agglomération : 1 055 m²/nouvel hab. Frange littorale: 120 m²/nouvel hab.

> **SCoT Littoral sud** 1355 m<sup>2</sup>/ nouvel hab.

Plaine périurbaine: 282 m²/nouvel hab. Massifs périurbains: 931 m²/nouvel hab.

**SCoT Corbières** Salanque Méditerranée 588 m<sup>2</sup>/ nouveau log.

SCoT de la Narbonnaise 333 m<sup>2</sup>/ nouveau log.

SCoT de

la Narbonnaise

nouvel hab.

346 m<sup>2</sup>

consommés par nouveau logement entre 2014 et 2017

346 m<sup>2</sup>/nouveau log

+44 m<sup>2</sup> par rapport à la

période 2010-2013

**SCoT Littoral sud** 376 m²/ nouveau log.

Cœur d'agglomération: 369 m²/nouveau log. Frange littorale: 199 m²/nouveau log. Plaine périurbaine : 366 m²/nouveau log. Massifs périurbains: 635 m²/nouveau log.

#### Note de lecture

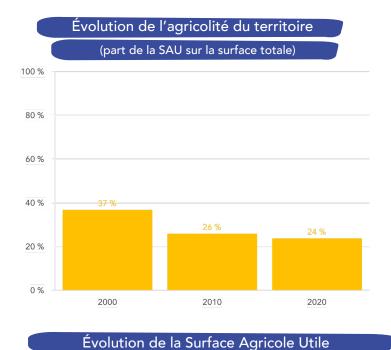
Seule la consommation d'espace destinée à l'habitat (logements permanents et résidences secondaires) est prise en compte pour analyser la consommation d'espace rapportée à la démographie et à la construction.



## ÉVOLUTION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE (SAU) ENTRE 2000 ET 2020

Source: Recensement Général Agricole

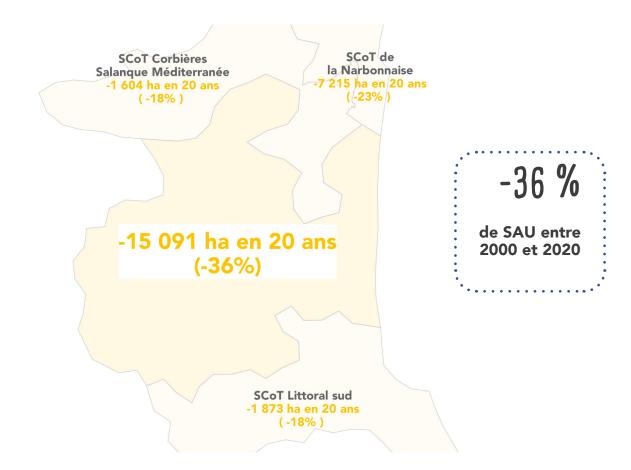
27 301 ha





#### Note de lecture

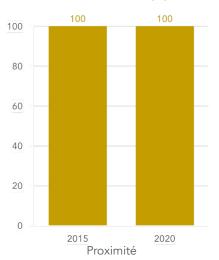
- La SAU indique la Surface Agricole Utile des Exploitations dont le siège est sur le territoire de l'EPCI.
- ▶ Celle-ci intègre depuis 2010 des surfaces faiblement valorisées par le pâturage (comme les estives) qui n'étaient pas comptabilisées auparavant. Cela conduit à une augmentation de la SAU dans certaines zones (compensée ou non par la réduction d'autres surfaces) sans que la surface réellement exploitée n'ait augmenté.

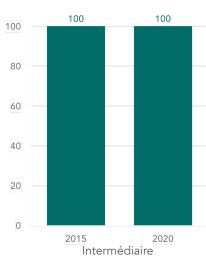


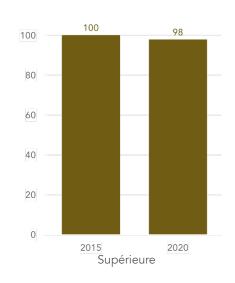
# ÉQUIPEMENTS

# INDICE DE DIVERSITÉ DES ÉQUIPEMENTS, PAR GAMME

Source : Base Permanente des Équipements , INSEE





















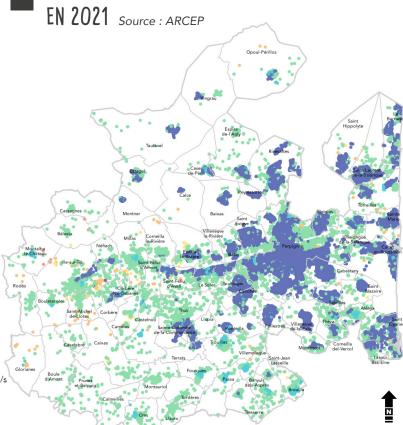






- L'indice de diversité est défini par rapport à la présence ou à l'absence d'équipements parmi un panel comptant :
- 27 équipements pour la gamme dite de "proximité",
- 34 équipements pour la gamme dite "intermédiaire"
- 45 équipements pour la gamme dite "supérieure". Le nombre d'équipements n'est pas pris en compte.

# NUMÉRIQUE : NIVEAU DE DÉBIT



# COUVERTURE MÉDICALE DE PROXIMITÉ (MÉDECIN GÉNÉRALISTE)

Source : Base Permanente des Équipements , INSEE



Un médecin pour

2013 821 habitants

2018

habitants



# POPULATION LOGEMENT

### ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Source: INSEE

habitants +1,1 % 2013 321 668 entre 2008 habitants

+0,6 %

2018

332 126

en moyenne / an entre 2013 et 2018

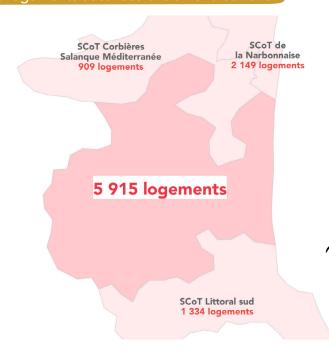
en moyenne / an et 2013

2008 304 092 habitants

## DYNAMIQUES DE CONSTRUCTION

Source: SITADEL

Nombre de logements autorisés entre 2018 et 2020

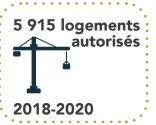




2012-2014



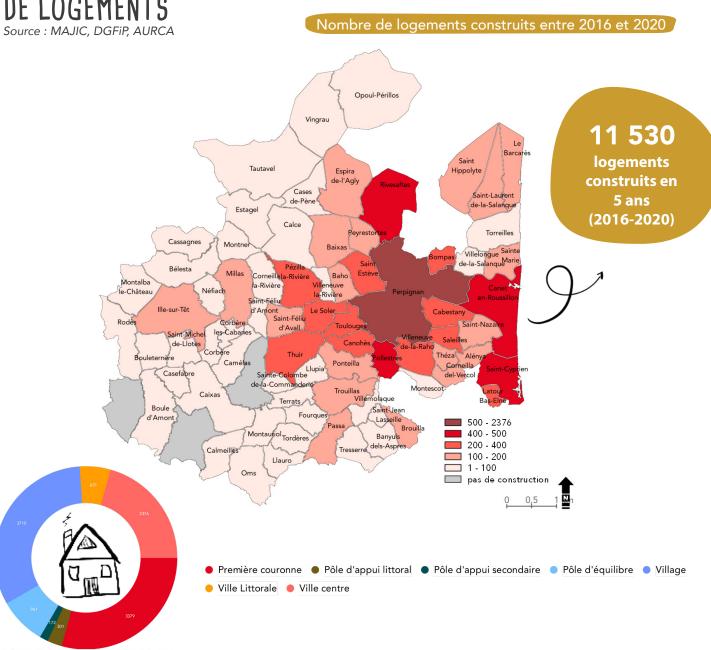
2015-2017



#### **Définition**

Sont ici comptabilisés les logements ayant fait l'objet d'une autorisation de construire via un permis de construire (PC), un permis d'aménager (PA), ou une déclaration préalable (DP). Les données sont exploitées en date réelle. Les autorisations portent sur les logements collectifs, groupés et individuels. Les logements en résidence (type foyer pour personnes âgées) ont été exclus.

# RÉPARTITION TERRITORIALE DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

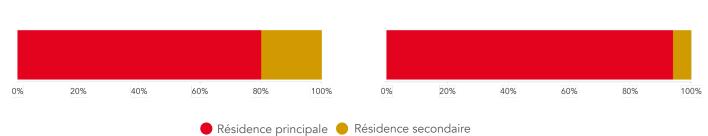


# LOGEMENTS SELON LE MODE D'OCCUPATION, EN %

Source : MAJIC, DGFiP, AURCA

Parc de logements en 2021

Logements construits entre 2016 et 2020

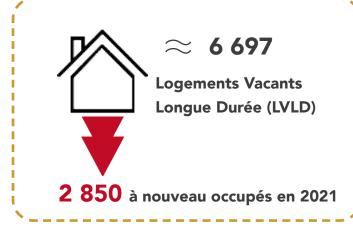


# POPULATION LOGEMENT

ÉVOLUTION ET MOBILISATION DU PARC VACANT DE LONGUE DURÉE

Source: MAJIC, DGFiP, AURCA

2016



#### Note de lecture

Sont considérés comme des logements vacants de longue durée les logements inoccupés depuis au moins deux ans.

+2 388

logements vacants de longue durée entre 2016 et 2020 soit une évolution de

+35,7 %

2021



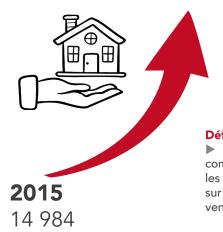
#### ÉVOLUTION DU PARC LOCATIF SOCIAL

Source : RPLS

Nombre de logements locatifs sociaux

+4 259
logements locatifs sociaux
(HLM) entre 2015 et 2020
soit une évolution de

+28,4 %



**2020** 19 243

**Définition** 

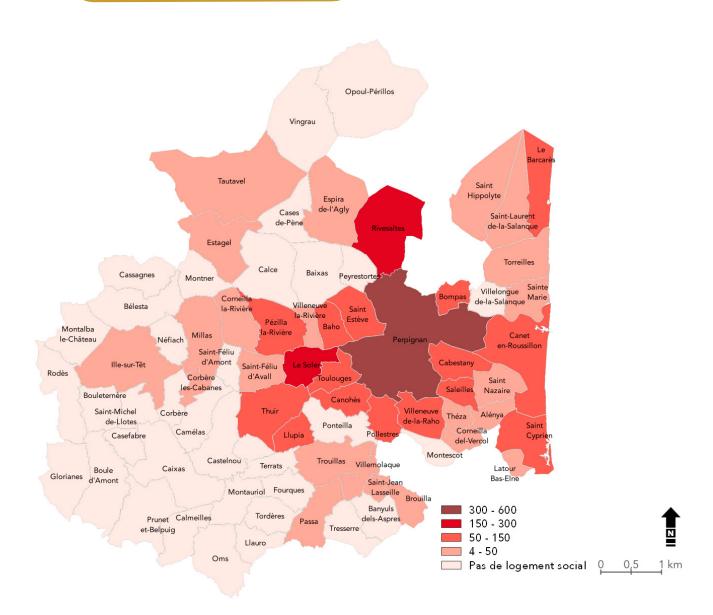
L'évolution du parc peut comprendre les logements neufs, les logements existants acquis sur la période, et les logements vendus ou démolis.

#### LOGEMENTS NEUFS DANS LE PARC LOCATIF SOCIAL

Source : RPLS

Répartition territoriale des logements locatifs sociaux construits

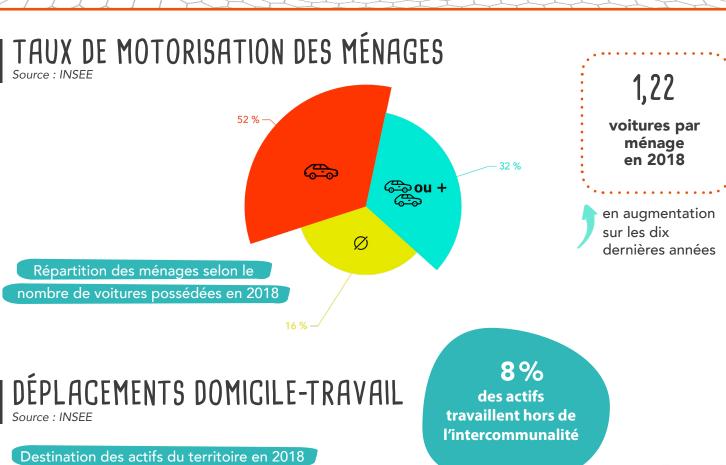
sur les 5 dernières années (2015-2020)

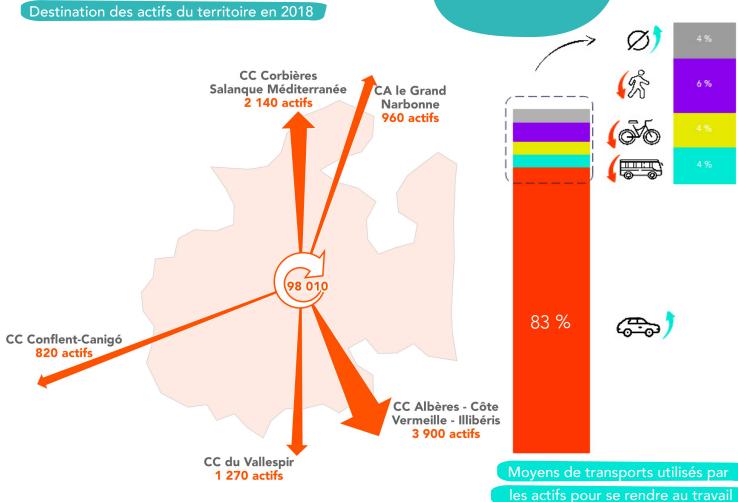


#### Définition

Les logements sociaux correspondent ici aux logements conventionnés des bailleurs sociaux (offices publics, SA HLM...). Les logements conventionnés du parc privé ne sont pas inclus.

# TRANSPORTS & DÉPLACEMENTS

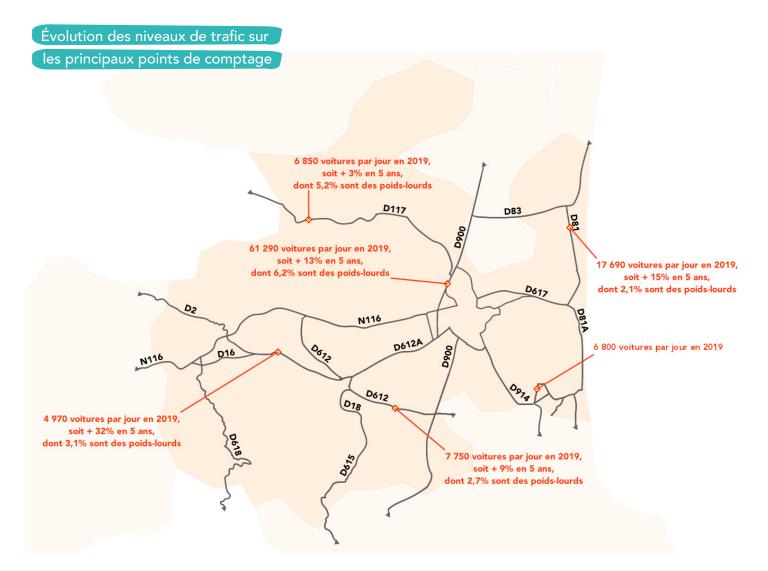




(et évolution 2008-2018)

#### TRAFIC ROUTIER

Source : conseils départementaux & DREAL Occitanie



#### **ACCIDENTOLOGIE**

Source : Observatoire national interministériel de la sécurité routière (BAAC)

accidents de la route entre 2017 et 2019

dont
233

ont impliqué au moins un cycliste ou un piéton

#### Note de lecture

- Le nombre de voitures par ménage" est une moyenne estimée à partir des données INSEE en posant l'hypothèse de 2,2 voitures par ménage possédant au moins 2 voitures.
- La donnée "trafic routier" est représentée pour l'année 2019, considérée comme la dernière année représentative parce que sans confinement. Le nombre de véhicules correspond à la Moyenne Journalière Annuelle (MJA), soit le nombre de véhicules qui passe en moyenne par jour au droit du poste de comptage, deux sens confondus.

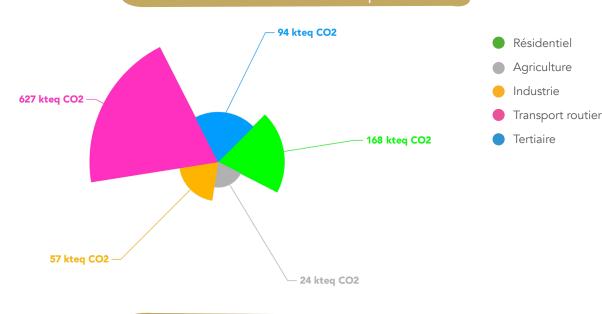


## ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN 2019

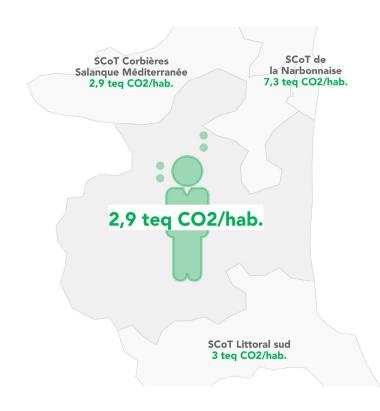
Source: Observatoire Régional de l'Énergie en Occitanie (OREO)

**970** kteq CO2 émises en 2019





#### Émissions de Gaz à Effet de Serre par habitant



#### Note de lecture

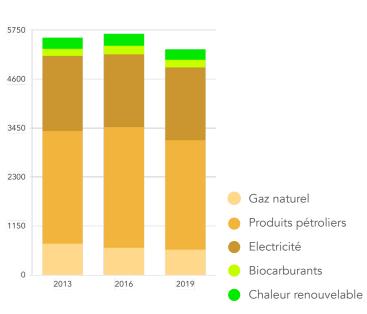
- ▶ Sont comptabilisées ici les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) directement liées à la fabrication des produits et aux consommations d'énergie sur le territoire. Les émissions liées à la fabrication de produits importés sur le territoire (Scope 3) ne sont pas considérées
- Les émissions sont exprimées en tonnes équivalent CO2 (teq CO2) et en kilo tonnes équivalent CO2 (kteq CO2).

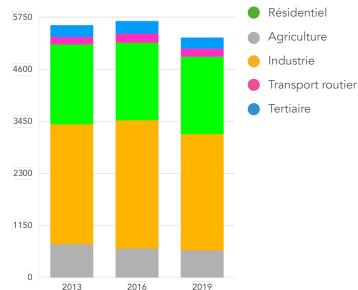
# CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE EN 2019

Source: Observatoire Régional de l'Énergie en Occitanie (OREO)

5 295 GWh d'énergie finale consommés en 2019

#### Évolution des consommations d'énergie en GWh

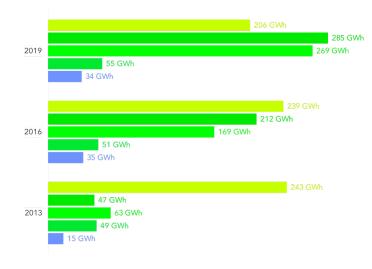




Évolution de la production

d'énergie renouvelable

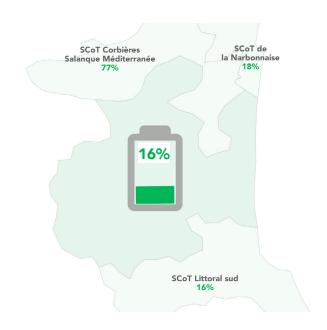
- Bois domestique
- Eolien
- Solaire photovoltaïque
- Unité de valorisation énergétique des déchets
- Autres ( hydroélectricité...)



849 GWh d'énergie renouvelable produits en 2019

Part d'énergie renouvelable

dans la consommation (%)



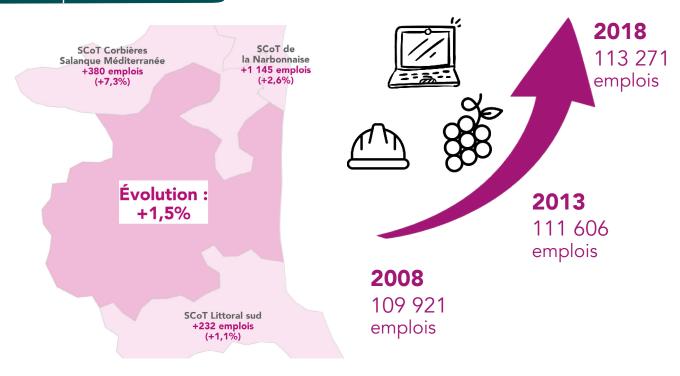


+1 665
emplois en 5 ans
(2013-2018)

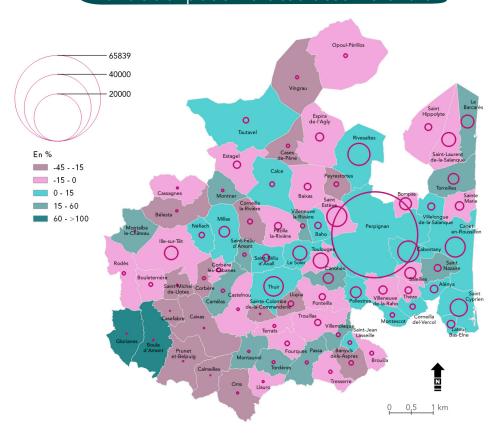
### ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

Source : INSEE

#### Évolution de l'emploi entre 2013 et 2018



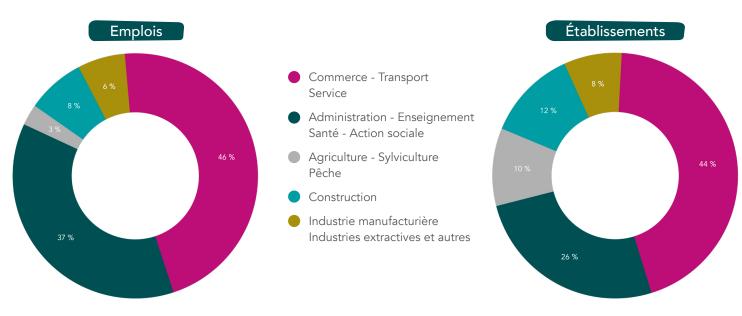
#### Nombre d'emplois en 2018 et évolution 2013-2018



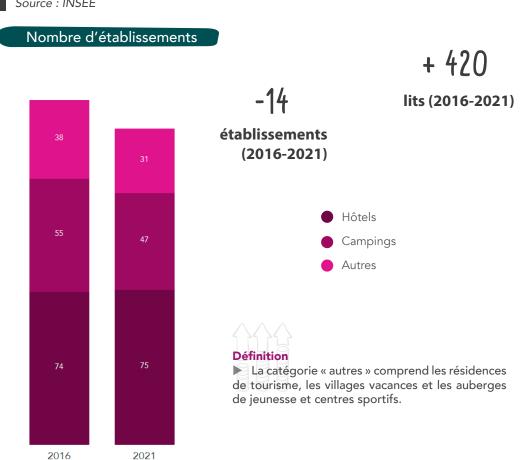
## RÉPARTITION DE L'EMPLOI ET DES ÉTABLISSEMENTS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2018

Source: INSEE

7 971
établissements
tous secteurs
d'activités confondus
(2013-2018)



# ÉVOLUTION DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

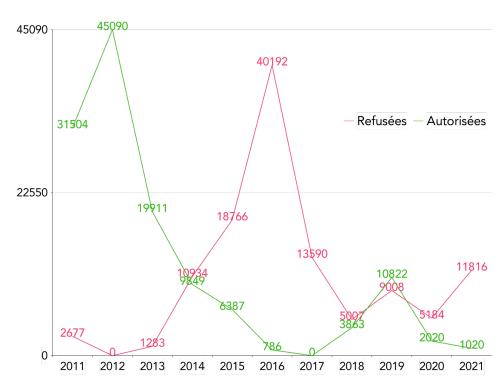






# ÉVOLUTION DES SURFACES DE VENTE INSTRUITES EN COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

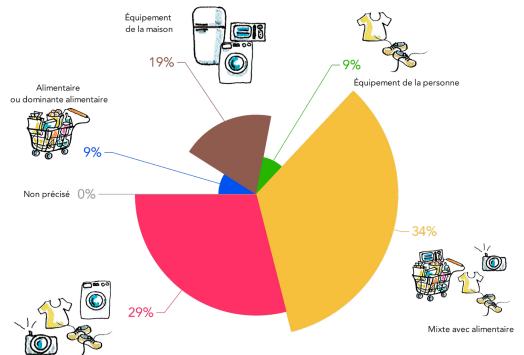
Source: DDTM / CNAC / AURCA



131 252 m<sup>2</sup>
autorisés
entre
2011 et 2021

## TYPOLOGIE DES SURFACES DE VENTE AUTORISÉES EN CDAC

Source : DDTM / CNAC / AURCA (2011 - 2021)



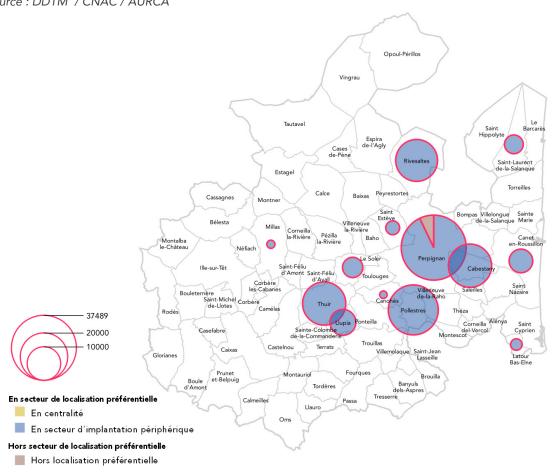
#### Définition

- Les projets soumis à une autorisation d'exploitation commerciale sont définis par l'article L752-1 du code du commerce. Sont notamment concernés les projets ayant pour objet :
- la création d'un magasin de commerce de détail ou d'un ensemble commercial d'une surface de vente supérieure à 1 000 m², résultant soit d'une construction nouvelle, soit de la transformation d'un immeuble existant;
- l'extension de la surface de vente d'un magasin de commerce de détail ou d'un ensemble commercial ayant déjà atteint le seuil des 1 000 m² ou devant le dépasser par la réalisation du projet;
- la création ou l'extension d'un "drive" depuis 2014.
- Les disparitions ou transformations de surface commerciale ne sont pas comprises.

Mixte non alimentaire

# RÉPARTITION TERRITORIALE DES SURFACES DE VENTE AUTORISÉES EN CDAC, EN M² (2011-2021)







## ÉVOLUTION DE LA DENSITÉ COMMERCIALE

Source : Base Permanente des Équipements , INSEE

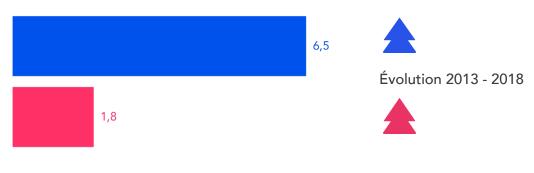
#### **Définition**

Les commerces tous types confondus comprennent : les commerces alimentaires, les commerces d'équipement de la maison et les commerces d'équipement de la personne.

Sont considérés comme commerces alimentaires les commerces suivants : boulangerie, boucherie-charcuterie, poissonnerie, supérette, supermarché, hypermarché, produits surgelés.

#### Nombre de commerces pour 1000 habitants en 2018

Commerce tous types



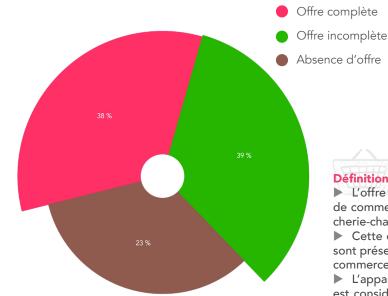
Commerce alimentaire

# **COMMERCE**

## ÉVOLUTION DU TISSU COMMERCIAL DE PROXIMITÉ

Source : Base Permanente des Équipements , INSEE

Répartition des communes selon leur niveau d'offre commerciale de proximité en 2020



commerces de proximité en 2020

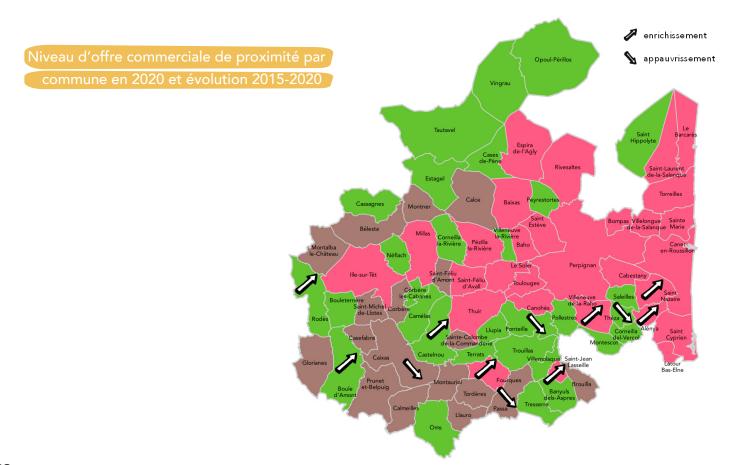
715

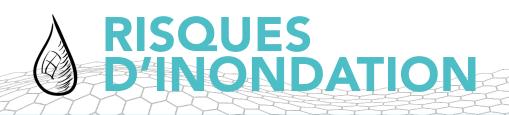
+105

entre 2015 et 2020

#### **Définition**

- L'offre commerciale de proximité se compose des trois types de commerces suivants : épicerie-supérette / boulangerie / boucherie-charcuterie.
- Cette offre est dite « complète » si les 3 types de commerces sont présents, « incomplète » si au moins un de ces trois types de commerce est présent.
- L'apparition en 2018 d'un type de commerce absent en 2013 est considérée comme un « enrichissement » de l'offre. La perte d'un type de commerce sur la même période est considérée comme un « appauvrissement » de l'offre.





# POPULATION EN ZONE INONDABLE Source : OTRI, INSEE, IGN, DGFIP, CEREMA



ZONES À URBANISER EN ZONE INONDABLE



#### Note de lecture

- La donnée « zone inondable » ici utilisée est issue de l'OTRI. Il s'agit des zones inondables pour un évènement de probabilité moyenne (ou scénario moyen), c'est-à-dire une crue dont la période de retour est de l'ordre de 100 ans ou la plus forte crue connue si celle-ci lui est supérieure (crue de référence PPRI).
- La part des zones à urbaniser en zone inondable correspond au ratio entre la surface des zones AU situées en zone inondable et la surface totale des zones AU à l'échelle de la commune.
- La catégorie « pas de donnée » signifie soit que la commune ne dispose pas d'un document d'urbanisme (PLUi ou PLU) en 2021 soit que celui-ci n'a pas été téléversé au géoportail de l'urbanisme. 23



Avec la participation de Mélanie LANGONNIER (conception et réalisation graphique)